

Vivre à

Beurrages

Le magazine d'informations municipales

N°57 / Juillet 2021



Travaux p.6-7

Le Parc Fénelon rouvre ses portes pour le plaisir des petits et des grands !





OCTOBRE

à Beuvrages

ROSE

SAVE
THE DATE
OCTOBRE 2021

Beuvrages se ligue
contre le cancer !

JEUDI 21 OCTOBRE - 14H

Théâtre d'intervention « Les dépisteuses »

Compagnie la Belle Histoire - Espace culturel et artistique Hubert Dubedout
Gratuit - Inscription sur www.beuvrages.fr / renseignements : 03.27.51.98.20

2€*

*Bénéfices reversés à
l'association Emera.

SAMEDI 23 OCTOBRE - 16H

Course d'orientation et parcours aventure en famille

Complexe sportif Christian Pennynck
Inscription sur www.beuvrages.fr / renseignements : 03.27.51.98.20

En raison de situation sanitaire du COVID-19, la Ville de Beuvrages se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

 www.beuvrages.fr

  @villebeuvrages

 in Ville de Beuvrages



Événement p.2

Save the date - Octobre Rose à Beuvrages

Edito p.3

Finances p.4-5

2021 : un budget communal ambitieux et maîtrisé

Travaux p.6-7

L'actualité des travaux de la Ville de Beuvrages

Citoyenneté p.8-10

Ensemble soyons acteurs d'une ville propre et accueillante

Environnement p.11

Beuvrages, une ville verte et éco-citoyenne

Retour photo p.12-13

Infos pratiques p.14

Urbanisme p.15

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour affirmer un projet de territoire durable et ambitieux !

L'actu du pôle des solidarités p.16

Carnet de vie p.17

Naissances, unions, décès
Nous leurs rendons hommage
Les médailles d'honneur du travail
Nous leurs rendons hommage

Expression p.18

Événements p.19-20

Journée mondiale de nettoyage de notre planète - samedi 18 septembre 2021

Le marché nocturne - vendredi 3 septembre 2021



Chères beuvrageoises, Chers beuvrageois,

En un peu plus d'un an, la nouvelle majorité municipale, que vous avez investie pour gérer notre ville, n'a pas à rougir du travail accompli. En phase avec notre programme pour Beuvrages, nous avons mis en œuvre nos engagements et vous en trouverez un résumé détaillé dans ce magazine municipal. Nous nous sommes investis sans relâche autant dans la solidarité et l'éducation que dans la sécurité, avec une maîtrise budgétaire qui nous permet d'investir durablement.

Au cours de cette première année, il nous a fallu reprendre en main l'ensemble de l'organisation de la ville suite à de nombreux départs remplacés sans difficulté par de nouvelles compétences reconnues. Ces agents ont été recrutés dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'urbanisme, de la politique de la ville, des infrastructures, de la voirie et de la médiation et ce, sans faire progresser la masse salariale.

Depuis notre élection, bien que les commissions se tiennent réglementairement, nous sommes confrontés aux critiques constantes et très offensives des oppositions sans proposition au conseil municipal qui nous reprochent notamment une grande « inertie » et un début de mandat qui patinerait sans grands projets ni vraies décisions avec un défaut de démocratie.

Or, la vie municipale est impactée avec le principe de précaution qui s'impose à nous tous. Les conseils municipaux se sont tenus en grande majorité à huit clos. Les rencontres avec les élus référents de vos quartiers n'ont pu se tenir. Même si, pour l'instant, notre démocratie participative ne peut fonctionner comme nous le souhaiterions, nous devons ensemble faire avancer notre ville et poursuivre les actions engagées. Certaines nées de vos attentes sont déjà mises en œuvre et financées. Elles sont la concrétisation de notre programme.

Tant en mairie que dans la ville, je suis entièrement investi dans mes fonctions de Maire mais aussi, là où les décisions et les soutiens concernent et profitent à Beuvrages. La période que nous vivons nous oblige à nous recentrer sur deux piliers essentiels : protéger les plus fragiles d'entre nous et lutter contre toutes formes d'injustice : la santé, le logement et la sécurité.

Vous connaissez mon engagement constant pour les questions de sécurité. Au même titre que de nombreuses communes, Beuvrages n'est pas épargnée par les actes d'incivilité et de petite délinquance qui nuisent à notre qualité de vie. Il est hors de question que nous acceptions cette situation comme résultant de la fatalité. Et vous pouvez compter sur mon intransigeance.

Beuvrages est une ville authentique et chaleureuse, elle doit rayonner et être reconnue comme une ville où il fait bon investir mais surtout où il y fait bon vivre.

Ali BENYAHIA
Maire

Directeur de la publication : **Ali BENYAHIA, Maire**
Conseillère déléguée à la communication : **Aurélië BAZZARELLI**
Chef de rédaction : **Marjolaine DEBRAS**, Chargée de Communication
Comité de relecture : **Ali BENYAHIA, Aurélië BAZZARELLI, Nicolas TRELCHAT, Christelle DEMILLY-DUJARDIN, Catherine KEIGNART, Nicolas LUCAS, Marie-Laure VANHOUTTE, Sylvain COVIN, Stéphane COUSIN, Maryse ALLARD**
Ont participé à la rédaction de ce numéro : **Marjolaine DEBRAS, Nicolas TRELCHAT, Marie-laure VANHOUTTE, Nicolas LUCAS, Catherine KEIGNART**
Crédits photos : **Marjolaine DEBRAS, Freepik, BC NEOXIMO**
Mise en page N°57 : **Marjolaine DEBRAS**, Chargée de Communication
Impression : **3 200 exemplaires - Imprimerie Lelièvre**



Le magazine municipal est imprimé via une entreprise labellisée « Imprim' vert ».

Tous droits réservés - Ville de Beuvrages.

2021 : un budget communal ambitieux et maîtrisé

Chaque début d'année est synonyme de préparation budgétaire. Après avoir acté le 24 mars dernier les orientations budgétaires pour 2021, le Conseil municipal s'est réuni le 14 avril, pour adopter le budget de la collectivité. Malgré notre fragilité fiscale, le budget communal est la preuve d'une maîtrise rigoureuse de nos dépenses par une hausse de notre capacité d'investissement rendue possible grâce à une part croissante d'autofinancement. Retrouvez ci-dessous les éléments clés du budget communal 2021.

Budget de fonctionnement 2021 10 091 810.75 €

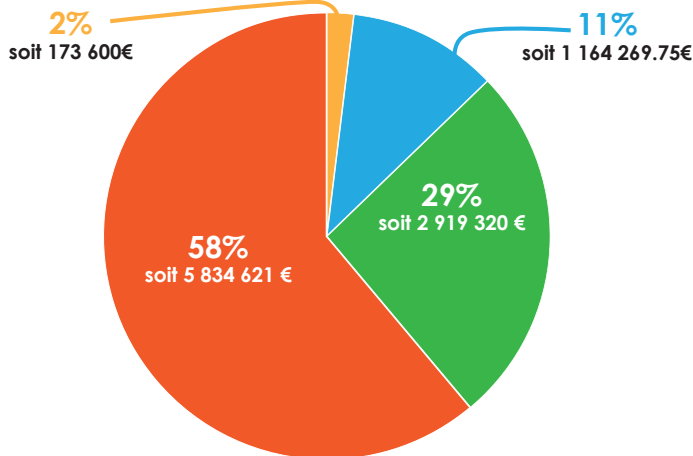
Les recettes - Chiffres clés

- Les **recettes** (dotations, subventions et participations) sont **conséquentes** et **constantes** au regard de la strate sociale de la ville (Beuvrages = 58%, autres villes = entre 40% et 45%).
- Les **impôts et taxes** ne représentent que **29%** des recettes totales de fonctionnement. Les projets immobiliers à venir annoncent des perspectives fiscales à la hausse.

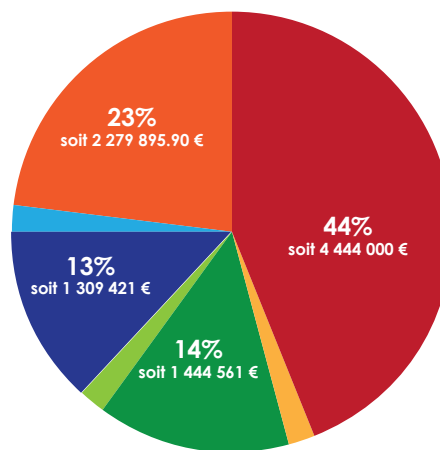
Les dépenses - Chiffres clés

- Les **charges du personnel et dépenses assimilées** (44% en 2021 / 44% en 2020) sont **contenues** tout en permettant de **renforcer et de professionnaliser les effectifs**.
- Les **charges à caractère général** sont **majorées** (23% en 2021 vs 22% en 2020) en raison de **l'entretien accru de nos infrastructures** et pour **faire face à la crise sanitaire**.

Graphique de répartition des recettes de fonctionnement



Graphique de répartition des dépenses de fonctionnement



Dotations, subventions et participations

Résultat de fonctionnement reporté

Impôts et taxes

Divers



6 855
habitants
+115 en 2020
+ 80 en 2021.



0%
d'augmentation du
taux d'imposition
depuis 2017.

Charges à caractère général



221 251 €

de subventions aux
associations en 2021
confirmant le soutien et la confiance
de la ville en son tissu associatif local
(montants identiques qu'en 2020).

Charges de personnel et dépenses assimilées

Opérations d'ordre et de transfert entre sections (2% soit 220 412.85€)

Dépenses imprévues (2% soit 137 120 €)

Autres charges et gestion courante



0 €
Aucun recours
à l'emprunt
depuis 2015.

Budget d'investissement 2021

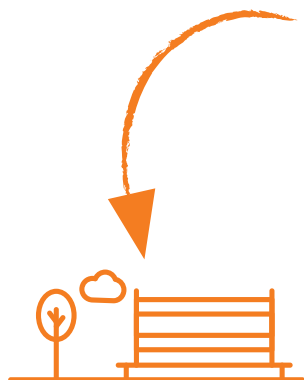
6 299 781.95 €

+ 707 381.82 € en 2021

+ 8 317.50 € en 2020.

A retenir :

- **1 444 561 € pour autofinancer nos investissements** en 2021 (1 334 440.05 € en 2020)
- La hausse des recettes d'investissement est le résultat de la **culture de la recette via la recherche de subventions**



ESPACE PUBLIC

- Fonds de Travaux Urbains.
- Plan Lumière.
- Vidéo-protection urbaine.
- Parc Fénelon : Finalisation de la mise en sécurité et du réaménagement.
- Cimetière : finalisation des travaux d'extension et de mise aux normes PMR.



VOIRIES

- Travaux de voirie : rue Jean Jaurès, rue du Droit.
- Sécurisation routière.
- Sécurisation de l'entrée du complexe sportif.
- Aménagement d'un circuit d'évitement des passages à niveau piétons.
- Aménagement des voiries de l'entrée de ville « Le village ».



BATIMENTS

- Construction d'une Maison de la Jeunesse.
- Réfection de la façade de l'école Paul Langevin.
- Nouveau poste de police municipale en centre-ville.
- Passage de l'éclairage de la salle Léo Lagrange en LED.
- Climatisation de bâtiments.

Le B.A BA

des finances publiques communales

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et dépenses à venir des collectivités. La structure du budget comporte deux parties dénommées « sections » :

- **la section de fonctionnement** : Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges générales, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements et provisions) ainsi que les recettes que la collectivité peut percevoir (produit des impôts et taxes, dotations, recettes tarifaires, produits du domaine...).
- **la section d'investissement** : Elle comporte les dépenses d'équipement ainsi que le remboursement

du capital de la dette, les excédents de la section de fonctionnement (autofinancement, également appelé épargne brute), des subventions d'équipement reçues de tiers, certains transferts de l'État tels que le fonds de compensation de la TVA, certains impôts (taxe d'aménagement), le produit des cessions ainsi que, le cas échéant, les emprunts nouvellement souscrits.

- Chaque section est divisée en recettes et en dépenses.



En savoir plus !

Rendez-vous sur www.beuvrages.fr pour retrouver :

- **Les compte-rendus des conseils municipaux** : Ma commune / Vie municipale / les compte-rendus des Conseils municipaux;
- **Les documents budgétaires** : Ma commune / Vie municipale / Les finances communales.

Sécurité routière : STOP aux excès de vitesse !



Afin de **limiter la vitesse excessive** de certains automobilistes et **assurer la sécurité** ainsi que la **tranquillité des riverains**, les rues du Docteur Carlier, du 8 mai, Maurice Thorez, Gustave Michel ont été sécurisées grâce à de la signalétique routière. C'est pourquoi **24 STOP**, des **chicanes de ralentissement** et des **ralentisseurs** ont été installés sur ces axes stratégiques.

Dans la même dynamique, **les travaux de sécurisation de la Route départementale 70 sont en cours** pour plus de sécurité et sérénité routière. C'est ainsi qu'

- Un **plateau ralentisseur** sera installé au croisement de la **Rue Emile Zola** et rue A de la **cité de la Verrerie** ;
- un **plateau ralentisseur** va être implanté **Rue Gustave Delory** ;
- Un **plateau ralentisseur et des barrières de protection pour les piétons** vont être implantées au croisement de la **Rue Gustave Delory et de la Rue Georges Mortuaire** au croisement de la **place du 11 novembre et de la Rue Henri Durre, en face du nouveau poste de police municipale.**



Le **coût total** des travaux de la RD70 s'élève à **159 464,40 €** (Financements : Département du Nord : 92 035,25 € / Fonds propres de la Ville : 67 429,15 €).

La rue Jean Jaurès partiellement rénovée !

La ville de Beuvrages, dans le cadre d'un marché public attribué à l'entreprise RAMERY, a entrepris, du 21 au 23 juin, une **rénovation partielle de la chaussée et des stationnements de la rue Jean Jaurès** entre les carrefours avec la rue de Paris et Roger Salengro. Le **coût total** des travaux s'élève à **65.000 €** financés en partie par la **Région Hauts-de-France** dans le cadre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.



Le Complexe Christian Pennynck sécurisé !

Le chantier de **réaménagement et de sécurisation du Complexe sportif Christian Pennynck et de la rue du Droit** a débuté en juin pour une durée de deux mois.

Au programme :

- La création de **30 places de stationnement extérieur** dont **2 emplacements PMR**,

- La **remise aux normes PMR des trottoirs** d'une partie majoritaire de la **rue du Droit** avec sécurisation des flux piétons,
- L'installation d'un **portique sécurisé empêchant les intrusions** dans l'enceinte du complexe.



Le Parc Fénelon rouvre ses portes pour le plaisir des petits et des grands !



10 ans après sa réouverture au public et après avoir mené, en mars 2019, des ateliers de réflexion avec les beuvrageois sur les pistes possibles de rénovation, les travaux ont débuté en septembre 2020 pour s'achever à l'approche de l'été 2021. Avec un budget de **750 000 €**, financé à **près de 90 %** grâce à la

participation à parts égales de **l'État, de Valenciennes Métropole et de la ville**, le résultat final de la rénovation du parc répond aux attentes de la municipalité et de la population. Véritable poumon vert en centre-ville de Beuvrages, de nombreux aménagements y ont été apportés afin d'offrir aux beuvrageois un espace de verdure sain et sécurisé.

C'est ainsi que :

- les berges et leur soutènement ont été réaménagés avec la **création d'un ponton principal de 264 mètres de long** ;
- **5 pontons** ont été ajoutés pour l'activité de **pêche** aux abords des plans d'eau ;
- **175 mètres de mains-courantes et de garde-corps** ont été remplacés ;



- **4 entrées principales munies de tourniquets** autorisant l'accès à pied ou à vélo ont été aménagées ;
- **Un parcours de promenade de 565 mètres** a été créé le long du lac et du parc ;
- Du **mobilier urbain** tel que des bancs, tables de pique-nique et un abri sont **mis à la disposition des usagers** ;
- Les **aires de jeux** pour les 3-5 ans et 6-12 ans ont été dotées d'un **nouveau mobilier** ;
- **Une aire de 300 m², dédiée aux sportifs de tous âges**, équipée de **modules de traction** et d'une **structure de type « parkour »** (ndlr : le parkour est une discipline sportive qui consiste à franchir successivement divers obstacles urbains ou naturels, par des mouvements agiles et rapides par la course, des sauts, des gestes d'escalade, des déplacements en équilibre) vient compléter la **structure de work out** déjà présente dans le parc.

Le nouveau quartier des Jardins de Jeanne en centre-ville sort de terre.



Crédit photo : BC NEOXIMO

Inaugurée le 30 septembre 2020 par la plantation symbolique du premier arbre, **la construction de la future résidence seniors d'ARELI les « Jardins de Jeanne » a débuté.** Ce bâtiment proposera 45 logements collectifs adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite et seront à destination des seniors autonomes. En parallèle, au sein du même quartier, **la construction des maisons en accession à la propriété** par Tisserin Promotion débutera dès **septembre 2021.**

Immobilier : il fait bon vivre à Beuvrages !

- En marge du Parc et de la résidence Fénelon, **18 maisons de standing** de la Foncière Logement (dont 95% sont déjà louées) ont été livrées en mai ;
- Partenord a lancé en avril son programme de commercialisation de **16 maisons en accession à la propriété à La Couture** ;
- Le promoteur Pronobis va engager sur la commune un programme de **construction de 12 maisons en location destinées aux personnes âgées ou ayant un handicap** rue Jules Guesde, derrière la résidence Jacques Duclos.

Foncière Logement
Groupe ActionLogement

PARTENORD
HABITAT

PRONOBIS
GROUPE IMMOBILIER

La Ville de Beuvrages investit pour la jeunesse

Depuis le début de l'année 2021, la commune a entrepris plusieurs chantiers dans vos écoles communales afin d'offrir à vos enfants un cadre scolaire agréable.



- Des **abris à vélos** (photo 1) ont été installés à l'**entrée de l'école primaire Paul Langevin** (Financement : Région Hauts-de-France : 38 % - ALVEOLE : 34 % - Ville de Beuvrages : 28 % - coût total = 24 500 €). L'utilisation de deux roues étant fortement plébiscitée par les élèves et adultes, il est néanmoins nécessaire de rappeler que, pour la sécurité de tous, dans l'enceinte des écoles, la circulation en vélo, en trottinette se fait ... pied à terre !
- Un **préau** a été construit dans la **cour de l'école maternelle Pauline kergomard** (coût total : 15 700 € - Financement : 100 % ville sur fonds propres).
- **De nouveaux totems de signalisation « Ecole »** (photo 2) ont été implantés au croisement de la rue **Gustave Delory** et de la **Rue Georges Mortuaire** complétant ainsi la signalétique existante pour assurer la sécurité routière de nos enfants (Financement : Région Hauts-de-France via le dispositif Fonds de Travaux Urbains).



- **9 salles de classes de l'école primaire Paul Langevin** ont été rénovées (photo 3 : avant / photo 4 : après) par les agents du Centre Technique Municipal (coût total = 72 000 € - Financement : 100 % ville sur fonds propres).
- Cet été, **la façade** (5 : esquisse), côté cour, de l'école Paul Langevin, montrant de graves signes de vétusté, **va être totalement refaite** (coût total = 600 000 € - Financements : 224.000 € Etat (DSIL) – Valenciennes Métropole (FSIC) : 136.000 € au titre du FSIC - ville sur fonds propres : 240.000 €). Les élèves de l'établissement **ont d'ailleurs été sollicités afin de donner leur avis** sur les couleurs proposées parmi les quatre projets de



l'architecte de la Ville. C'est ainsi que le **projet n° 3 a été choisi par 46 % des 212 élèves votants.**



Ensemble, soyons acteur d'une ville propre et accueillante

Vivre dans sa ville, c'est profiter de ses commodités, de son logement, de son jardin en y faisant des travaux d'embellissement ou en y plantant de nouveaux végétaux ; c'est aussi se balader dans les parcs publics, sortir ses poubelles pour que soit assuré le ramassage des ordures ménagères par Valenciennes Métropole ; c'est encore effectuer à la Mairie une demande d'autorisation pour déposer une benne à gravats ou un échafaudage aux abords de son domicile lorsque l'on effectue des travaux.

C'est une multitude de démarches que l'on réalise parfois au quotidien ou de manière beaucoup plus ponctuelle qui sont, depuis mars 2017, soumises à des règles. En effet, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le règlement communal de voirie, consultable en ligne sur www.beuvrages.fr, qui regroupe toutes les règles que chacun, particulier comme professionnel, doit respecter tout au long de l'année pour profiter de la ville sans créer de gêne ponctuelle ou pérenne ni de danger pour les usagers de l'espace public et pérenniser collectivement notre cadre de vie.

L'entretien des trottoirs



C'est au **riverain d'entretenir les trottoirs aux abords de son logement**. Il doit nettoyer, voire curer quand cela est nécessaire, le caniveau à proximité afin de permettre le bon écoulement des eaux pluviales. La **ville continue à organiser**, plusieurs fois par an, le **nettoyage mécanisé des fils d'eau**.

En cas de neige, le riverain se doit également de **balayer ou gratter le trottoir** en fonction des intempéries hivernales.

Mes déchets

La collecte des ordures ménagères

A Beuvrages, la responsabilité de la collecte des ordures ménagères incombe à votre communauté d'agglomération, Valenciennes Métropole. Alors que certains d'entre vous sortent leur poubelle et la retirent après la collecte, d'autres déposent leurs déchets dans les collecteurs prévus à cet effet. Pour rappel, **la collecte des déchets ménagers est effectuée le jeudi** par les agents du tri. **Les bacs de déchets ménagers sont autorisés sur la voie publique du mercredi 17h au jeudi 19h**. Le non-respect de ces horaires vous expose à une **amende de 35 €**.

Vous n'auriez pas oublié de me rentrer ?
Attention, sinon c'est une amende de 35€ à payer !



Les points d'apports volontaires

Voici quelques règles de bonne utilisation des colonnes enterrées :



- **chaque colonne d'apport volontaire a son utilité** : vert pour le verre, rose pour les ordures ménagères ou jaune pour les papiers, cartons et bouteilles de plastique.
- Le **verre est collecté** uniquement dans **les colonnes d'apport volontaire**.

18 points d'apports volontaires implantés sur l'ensemble du territoire beuvrageois

- il est **interdit de déposer vos sacs au pied des bornes** sous peine d'amendes ;
- Veillez à **bien ficeler vos sacs** d'ordures ménagères avant de les déposer dans les bornes et à utiliser **des sacs de 30L maximum** pour ne pas bloquer le dispositif ;
- Ces points **ne sont en aucun cas des zones de dépôt** d'encombrants.

Les encombrants

L'évacuation des déchets encombrants se fait au choix :

- par **dépôt à la déchetterie locale**  située rue Robert Fuge ou **dans toutes déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole** consultables sur le site www.beuvrages.fr, ma ville et moi, mes déchets
- par **enlèvement à domicile sur rendez-vous** auprès de l'association **Le Maillon C2RI** (Collecte Réemploi Recyclage Insertion) au **03.27.45.89.42**. 

Tout **dépôt d'encombrants dit « sauvage »** entraînera pour le contrevenant une amende de **135 €** ainsi que le paiement de la **facture d'enlèvement des déchets**.

Les déchets verts

Les bacs de déchets verts sont autorisés sur la voie publique du **dimanche 17h au lundi 19h, d'avril à novembre, une semaine sur 2**. Vous pouvez également déposer vos déchets verts en **déchetterie**.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Hors période de collecte, les déchets verts sont à déposer en déchetterie.



Seuls ces contenants seront collectés.



Tontes de pelouse



Feuilles



Tailles de haies
(en fagots liés avec ficelle - 1m maxi)



Troncs d'arbres
(10 cm diamètre maxi)

POUBELLE*
AVEC 2 POIGNÉES OPPOSÉES
SANS COUVERCLE
(MAXI 100 L)

SAC KRAFT*

* NON FOURNIS PAR VALENCIENNES METROPOLIE

NE PAS UTILISER LES BACS ET SACS RÉSERVÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES OU AU TRI-SELECTIF



Terre



Bois peint ou vernis



Souches d'arbres



Liens plastique / métal



Pot en terre

Jours de ramassage des déchets verts à Beuvrages en 2021

Lundis 12 et 26 juillet
Lundis 9 et 23 août
Lundis 6 et 20 septembre
Lundis 4 et 18 octobre

Par arrêté préfectoral, il est **interdit de brûler les déchets verts** (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage, ...) sur la région des Hauts-de-France. En cas de non-respect, une **contravention de 450 €** peut être appliquée. De plus, brûler ses déchets végétaux c'est à la fois **toxique pour le voisinage et la planète**.

Les corbeilles communales

88 corbeilles sont mises à votre disposition sur l'ensemble de la Ville. Merci de les utiliser afin d'y jeter vos « petits » déchets.

Pour tout savoir sur la gestion de vos déchets :

- Consultez le site www.monservicedechets.com
- Procurez-vous **l'Eco Guide 2021** dans les points d'accueil du public.

Les nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, nous réinvestissons nos espaces extérieurs. Jardinage, bricolage, jeux et loisirs sont des activités salutaires. Cependant, les bruits qu'elles génèrent peuvent être perçus comme des nuisances par les personnes qui les subissent. Veillez à ne pas utiliser d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse,...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Ces travaux peuvent être effectués **les jours ouvrables de 8h à 19h30, les samedis de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h**.

Les **aboiements intempestifs** des chiens peuvent également être considérés comme étant une **nuisance sonore**. C'est une source récurrente de litige entre voisins. Pour **le bien être de tous**, merci d'en tenir compte.

Le stationnement

Sur l'ensemble du territoire communal Beuvrageois, le **stationnement** de votre véhicule est **gratuit**. Cependant, des règles sont à respecter pour assurer la circulation de tous les usagers.

1 914

le nombre de places de stationnements dont 81 pour les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, une place PMR n'est pas privative.

La zone bleue nous facilite la vi(lle) !

Depuis **août 2016**, afin de permettre à tous d'accéder plus facilement aux commerces, services et équipements

Citoyenneté

publics, les automobilistes qui stationnent leurs véhicules en **centre-ville** doivent respecter la **durée de stationnement d'une heure fixée par la Zone Bleue**. Elle concerne les **rues François Gressiez, du 11 novembre et Gustave Delory et est identifiable par un marquage de couleur bleue**.

La Zone bleue est effective du **lundi au samedi de 8h30 à 19h**. Selon le Code de la Route, le **non-respect de la durée de stationnement** ou la **non-apposition de votre disque de stationnement** sur votre tableau de bord vous expose à une **amende de 35 €**.



Lutte contre le stationnement gênant et dangereux

Stationnement anarchique, dépose des enfants en double file ou sur des passages piétons, arrêt en pleine rue pour retirer quelques billets à un distributeur ou pour acheter une baguette de pain, ... **ces entorses à la règle sont irrespectueuses et dangereuses**.

La courtoisie commence également devant chez soi. Veillez donc à **stationner votre véhicule uniquement sur les emplacements matérialisés au sol ainsi que sur les parkings mis à disposition à proximité de votre domicile**. Les stationnements sur les trottoirs doivent laisser le passage à une poussette ou un fauteuil roulant (minimum 90 cm).

L'arrêt ou le stationnement gênant sur trottoir, passage, accotement réservé aux piétons, bande ou piste cyclable vous expose à une **amende de 135 € et une mise en fourrière du véhicule** (art. 417-11 du Code de la route).

Les déjections canines

Les **déjections canines** sont **autorisées** dans les seuls **caniveaux** à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces**

verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. **Tout propriétaire ou possesseur de chien** est tenu de **procéder immédiatement** par tout moyen approprié **au ramassage des déjections canines** sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de **non-respect de l'interdiction**, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe soit **35 €**.



Espace canin, cité Mallet à Beauvages

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de **propreté urbaine et d'environnement** par la dégradation du cadre de vie, les souillures des espaces publics et des aires de jeux pour enfants...
- **d'hygiène** par prolifération des microbes ;
- de **sécurité** par le risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants... ;
- de **finances** par le coût important pour assurer le nettoyage des sites souillés (c'est-à-dire un coût pour chacun d'entre nous),
- **relationnels** entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.

FOCUS sur ... Les règles de tri sélectif

EMBALLAGES : EN MÉTAL, PAPIER ET CARTON, BOUTEILLES EN PLASTIQUE	LE VERRE : BOUTEILLES, BOCAUX, POTS	ORDURES MÉNAGÈRES
<p>Les bouteilles, flacons et briques doivent être vidés entièrement</p> <p>Bouteilles et flacons en plastique uniquement</p> <p>Papiers, cartons et briques alimentaires</p> <p>Conserves, canettes en métal, barquettes alu ...</p> <p>Les films plastiques des emballages ne sont pas recyclables. Ils sont à jeter avec les ordures ménagères</p>	<p>Bouteilles, bocaux et pots vides en vrac sans bouchon, ni capsule, ni couvercle</p> <p>Lors de la collecte, le bac à verre doit être déposé à côté du bac de tri sélectif</p>	<p>Colonne : contenance des sacs 30l maximum</p> <p>Déchets de cuisine</p> <p>Vaisselle, terre cuite</p> <p>Sacs, barquettes, Pots et films en plastique</p> <p>Les encombrants ne sont pas acceptés dans les bacs de collecte</p>

Beuvrages, une ville verte et éco-citoyenne

Plus de produit chimique pour l'entretien des espaces verts !



Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics tels que les parcs, les rues et les jardins. Cette démarche s'inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette mesure s'est étendue aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019. A Beuvrages, la transition est réalisée et les agents du Centre Technique Municipal ont réadapté leurs pratiques : **utilisation de désherbeurs thermiques et désherbage manuel**. Il est donc possible que l'herbe des allées du cimetière ne soit pas taillée au centimètre près ou qu'une « mauvaise herbe » soit présente dans les espaces publics (parcs, trottoirs, ...). Il ne s'agit en aucun cas d'un manque de professionnalisme des agents mais, au contraire de **l'application des dispositions réglementaires bonnes pour leur bien-être et le vôtre !**

En savoir plus : Réseau des éco-jardiniers du Parc naturel Scarpe Escaut - 03.27.19.19.70.

Ensemble, favorisons la biodiversité !



Véritable refuge pour certaines espèces et garde-manger naturel pour d'autres, **trois souches d'arbres sont désormais préservées**. Vous pouvez les retrouver aux abords et dans le parc Fénelon. **Pour préserver la biodiversité, veillez à les respecter et à ne pas les dégrader !**

Beuvrages roule au vert pour une ville plus propre !



Après l'acquisition d'un **véhicule électrique ZOE** en 2017, la Ville de Beuvrages élargit sa gamme de véhicules électriques. Les agents des **services techniques**, étant amenés à réaliser de nombreux déplacements pour l'exercice de leurs missions, sont désormais

équipés de **plusieurs véhicules propres**. Ils disposent de **deux vélos triporteurs à assistance électrique (1)**, de **deux véhicules de propreté urbaine (2 et 3)** silencieux et respectueux de l'environnement, et d'un petit **utilitaire (4)** afin de faciliter leurs déplacements propres. Le **pôle jeunesse** dispose également d'un **combispace électrique**.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

En route pour la labellisation
« Villes et Villages fleuris »

Après avoir reçu le diplôme d'honneur en 2020 du label, la ville de Beuvrages poursuit ses actions en faveur de l'environnement. **Par son implication éco-citoyenne inscrite dans son ADN**, la commune a posé sa **candidature** pour l'obtention d'une ou plusieurs fleurs dans le cadre du **label « Villes et Villages fleuris »**. Le jury régional sera de passage sur notre territoire au mois d'août afin d'apprécier notre environnement et d'évaluer votre cadre de vie. Affaire à suivre !

Beuvrages se met au vert !



Depuis 2018, la ville de Beuvrages s'inscrit durablement dans une démarche de sensibilisation aux gestes écocitoyens. Pour cette édition 2021, rendez-vous le **samedi 18 septembre de 8h30 à 12h30, Place de la Paix**, pour

participer à une **balade éco citoyenne** dans le cadre du mouvement mondial **« World Clean Up Day »**. Cette journée manquera le point de départ d'un **programme complet dans le cadre de la semaine européenne du développement durable** : visite de la ferme Dutemple, découverte de la fresque du climat, visite au jardin de Séricourt, visite du patrimoine arboré de la ville en présence du Parc Naturel Scarpe Escaut.



Inscriptions et programme complet de l'événement « Beuvrages se met au vert ! » sur le site internet www.beuvrages.fr / **mon portail citoyen** / **mes événements**.

Reportage photos



Mardi 2 mars 2021 - Espace Dubedout - Village de l'égalité Femmes-Hommes pour questionner et sensibiliser la jeunesse aux problématiques de société.



Vendredi 16 avril - Confection et distribution d'une centaine de colis solidaire alimentaires à destination des beuvrageois dans le besoin.



Du 14 au 23 avril - Cours de cardio danse et de Zumba avec Myna en live sur la page Facebook de la ville « Vivre à Beuvrages » pendant le confinement.



Samedi 24 avril - Distribution à 100 familles beuvrageoises de colis solidaire par le Conseil Départemental du Nord.



Dimanche 25 avril - Commémoration au Monument aux Morts pour la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.



Vendredi 7 mai - Lancement de la campagne de printemps de promotion des artisans et commerçants beuvrageois



Samedi 8 mai - Célébration du 76^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.



Jeudi 20 mai - Hôtel de Ville - Conférence interbailleurs pour mieux accompagner les beuvrageois.



Mercredi 26 mai - Hôtel de Ville - Rencontre avec Monseigneur Vincent Dollmann, Archevêque de Cambrai.



Samedi 29 mai - Vernissage de la fresque Street Art, à l'angle des rues J.Jaurès et G.Michel, réalisée par les habitants et l'association « Si t'es show »



Vendredi 3 et samedi 4 juin - Distribution de colis printaniers pour les séniors beuvrageois composés de fruits et légumes de saison issus de l'agriculture locale.



16 juin - Place de la paix - Job dating à Beuvrages en partenariat avec l'agence Intérim Adecco et le Greta Grand Hainaut.

Infos pratiques

Portail familles

Créez votre compte en quelques clics !



Le portail familles de la Ville de Beuvrages est un **guichet en ligne** disponible **24h/24 et 7 jours sur 7**. Il permet aux familles beuvrageoises de **gérer directement leur dossier lié à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et aux accueils de loisirs de leur(s) enfant(s) au sein des structures communales**. Vous pouvez y connaître l'actualité jeunesse de la ville, effectuer des démarches administratives, consulter vos inscriptions en cours, enregistrer et modifier vos réservations ainsi que payer vos factures. Pour créer votre compte, rendez-vous sur <https://beuvrages.portail-familles.app> et laissez-vous guider !

Informations : Pôle Jeunesse
Impasse Delaune-59192 BEUVRAGES
03.27.14.93.35
portailfamilles@beuvrages.fr

Médaille d'honneur du travail et noces de mariage :
Pensez à déposer votre dossier !

• Les médailles d'honneur du travail :

Un salarié peut, sous conditions, recevoir la médaille du travail en **récompense de l'ancienneté de services et de la qualité des initiatives prises dans son travail**. Le type de médaille **dépend de l'ancienneté des services effectués** : médaille d'argent (20 ans), médaille de vermeil (30 ans), médaille d'or (35 ans) et la grande médaille d'or (40 ans). Le salarié doit faire sa demande de médaille d'honneur du travail tout au long de l'année **uniquement en ligne sur la plateforme « Démarches simplifiées »**.

• Les noces de mariages :

Les **noces d'Or** (50 ans de mariage) et de **Diamant** (60 ans de mariage) **félicitent les couples pour la longévité de leur union**. Les couples répondant aux critères et souhaitant en bénéficier peuvent s'inscrire **jusqu'au 3 septembre inclus**

- **en mairie**, sur présentation de leur **livret de famille en mairie** ;
- **grâce formulaire en ligne sur www.beuvrages.fr**, rubrique « Mon portail citoyen, Mes démarches d'Etat-civil, Noces d'or ».

Un nouvel espace « facile à lire » à la médiathèque



La médiathèque de Beuvrages a récemment fait l'acquisition de **nouveaux mobiliers destinés à la présentation de collections « Facile à lire »**. Il s'agit d'une sélection de livres et autres documents **accessibles aux personnes en difficulté ou non**

avec la lecture. L'équipe de la médiathèque vous invite à découvrir ces ouvrages simples mais pas simplistes.

Horaires de la médiathèque :

Depuis le **mercredi 7 juillet**, la médiathèque adopte des **horaires d'été** : mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

La médiathèque **fermera ses portes** pour les congés d'été du **2 au 21 août 2021**. Les horaires d'été seront étendus du 24 au 28 août 2021.



Un numéro unique pour contacter votre Police pluri-communale 6j/7

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les villes de **Beuvrages, Anzin, Raismes et Petite-Forêt** ont mis en commun leurs forces de Police afin de créer la **police pluri-communale**. Grâce à ce **numéro unique : 03.74.95.45.80**, votre police pluri-communale est **joignable** par les usagers des communes qu'elle dessert **du lundi au samedi de 8h à 19h d'octobre à fin mars et de 8h à 21h d'avril à fin septembre**.

L'agenda des ateliers parentalité 2021 est sorti !



La Ville de Beuvrages offre aux familles beuvrageoises des **temps d'échanges et de partages sur les questions de la parentalité**. **Gratuit et ouvert à tous**, ces moments constituent une aide précieuse pour répondre aux questionnements des parents et avoir les clés et les outils pour accompagner votre enfant

dans les meilleures conditions.

Retrouvez **l'agenda complet sur www.beuvrages.fr**, rubrique « Mon portail citoyen, Jeunesse » ou en **libre accès aux points d'accueil du public**.

Informations : 07.89.38.85.43 ou 06.79.75.47.15 / mail : parentalite@beuvrages.fr

Faites du sport à Beuvrages !

Après cette période de mise à l'arrêt forcée des activités sportives et associatives, la Ville de Beuvrages soutient son tissu associatif local, encourage et invite tous les beuvrageois à la reprise de la pratique sportive dès la rentrée de septembre 2021.



Rendez-vous le **samedi 11 septembre 2021 de 9h à 18h**, **salle Léo Lagrange** à Beuvrages pour découvrir les activités sportives proposées par nos associations locales.

Informations : www.beuvrages.fr



Un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour affirmer un projet de territoire durable et ambitieux !

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document stratégique qui formalise les grandes orientations d'aménagement de l'agglomération de Valenciennes Métropole pour impulser et encadrer son développement. Depuis son adoption en avril 2021, les règles concernant les autorisations d'urbanisme ont changé, plus particulièrement concernant les déclarations préalables de travaux (DP). Celle-ci peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La liste exhaustive des travaux relevant ou non d'une autorisation d'urbanisme a été arrêtée par le Conseil d'Etat par le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007. Néanmoins et de manière synthétique, trois situations sont à distinguer en fonction des travaux réalisés :

Les travaux dispensés d'autorisation

- des constructions nouvelles isolées ou extensions d'une surface ne dépassant pas 5 m² ;
- des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles de la toiture...);
- murs d'une hauteur au-dessus du sol inférieure à 2 mètres sauf s'ils constituent des clôtures ;
- de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m² et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment ;
- ravalement de façade à l'identique ;
- des terrasses de plain-pied ;
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m².

La déclaration préalable est nécessaire pour :

- toute construction nouvelle isolée entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m² ;

- extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20 m² (40 m² si les travaux se situent dans la zone urbaine dites U) ;
- murs d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 2 mètres ;
- piscines non couvertes d'une superficie comprise entre 10 et 100 m² ou dont la couverture est supérieure à 1,80 m ;
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle, changement d'aspect de la façade...);
- terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol inférieure à 20 m² ;
- clôtures en limite de propriété.

Le permis de construire est nécessaire pour :

- la construction d'une maison ;
- les extensions de plus de 20 m² de surface (40 m² si le bâtiment est situé dans la zone urbaine de la ville). Les travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² impliquent néanmoins le recours à architecte ;
- toute construction nouvelle isolée entraînant la création d'une surface supérieure à 20 m² ;
- les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol supérieure à 20 m², les terrasses couvertes (auvent ou toiture) créant une emprise au sol supérieure à 20 m² ainsi que les terrasses aménagées sur un balcon ;
- les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.



Informations : www.valenciennes-metropole.fr/urbanisme/plan-local-urbanisme-intercommunal/

Contacts : Service urbanisme - 03.2714.93.01

Où consulter le dossier du PLUi ?

Le document d'urbanisme est disponible sur la page www.valenciennes-metropole.fr, rubrique PLUi, au siège de l'agglomération à Valenciennes, et dans les 35 communes du territoire.



J'ai une demande de permis de construire à faire, comment ça se passe ?

www.valenciennes-metropole.fr, rubrique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Recherche n° de ma parcelle



Recherche de ma parcelle sur le plan de zonage



En fonction du plan de zonage, je recherche des règles applicables à ma parcelle en consultant le règlement

L'Actu' du pôle des solidarités

Personne vulnérable, ne restez pas isolée ! Signalez-vous !

Le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap. **Ce registre est utilisé en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire.** Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence. Ce registre permet au CCAS de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.



Il concerne :

- les personnes âgées de **plus de 65 ans**,
- les personnes de **plus de 60 ans en situation de handicap**,
- les personnes **fragiles, isolées** vivant à leur domicile.

Pour effectuer votre inscription ou celle d'un proche,

- Faites votre demande en ligne en quelques clics sur www.beuvrages.fr, rubrique « **Mon portail citoyen** », catégorie « **Santé et action sociale** »,
- ou contactez le **Pôle des solidarités au 03.27.51.98.20**.

Beuvrages, ville solidaire !

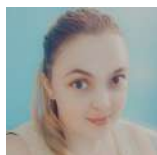
Depuis le début de l'année, la Ville de Beuvrages, via le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre de sa politique de solidarités, a distribué aux plus fragiles des colis de fruits et de légumes :

- **100 colis solidaires du Département** en avril 2021
- **200 colis solidaires-CCAS** en avril et juin 2021
- **880 aux séniors-CCAS**, en juin 2021

La commune poursuit son action par la distribution d'**un colis automnal aux aînés** qui sera distribué les **24 et 25 septembre 2021**.

Comment en bénéficier ?

Chaque senior connu du CCAS sera contacté pour l'en informer et déterminer s'il souhaite être livré ou s'il préfère retirer son colis à l'espace culturel et artistique Hubert Dubedout. Les personnes ayant **62 ans dans l'année sont invitées à s'inscrire avant le 10 septembre** pour pouvoir en bénéficier. Elles devront se munir **d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois**.



Nouvelle arrivée

Morgane Azelart, en charge des séniors les plus vulnérables, a intégré l'équipe du CCAS depuis le 15 juin.

Le retour des festivités séniors : à votre agenda !

Dans le cadre de la semaine Bleue 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a programmé un éventail d'animations accompagnant le « bien vieillir ». Alors, si vous avez **plus de 62 ans** et que vous **habitez Beuvrages, rendez-vous du 11 au 15 octobre et participez aux ateliers proposés ci-dessous**. Cette semaine d'animations sera **clôturée par le traditionnel banquet des aînés**.

Lundi 11 Octobre

- **Atelier « Entretien et bien équiper son vélo »** : 14h-16h, au complexe sportif, avec l'association VCEA, Vélo club de l'Escaut.
- **Conférence « Numérique et Internet-moteur du bien vieillir »** : en matinée, animé par Malakoff Humanis.

Mardi 12 Octobre

- **Atelier « Prévention des chutes »** : en matinée, animé par le CLIC du Valenciennois- Relais autonomie, salle d'exposition de l'espace culturel Dubedout.
- **Théâtre d'intervention « Post-it »** : thématique de la maladie d'Alzheimer, 14h-16h30, à l'espace culturel Dubedout, co-animé par la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants du Valenciennois-quercitain et le CLIC du Valenciennois-Relais autonomie.

Mercredi 13 Octobre

- **Sensibilisation à la marche nordique** : en matinée, animé par LDB Marche Nordique.

Jeudi 14 Octobre

- **Atelier « pratique du vélo en toute sécurité »** : 14h-16h, au complexe sportif, avec l'association VCEA, Vélo club de l'Escaut.

Vendredi 15 Octobre

- **Visite guidée au Centre minier de Lewarde** : dans l'après-midi, voyage en bus.

Dimanche 17 octobre

- **Banquet des aînés** : Espace culturel et artistique Hubert Dubedout. Les personnes âgées de **plus de 75 ans dans l'incapacité de se déplacer** pourront, sur inscription **avant le 30 septembre**, bénéficier d'**un plateau repas** qui leur sera livré le **samedi 16 octobre matin**.

Semaine Bleue et banquet des aînés - Infos & inscriptions

Inscription obligatoire (places limitées) du 1^{er} au 30 septembre 2021

Contactez le Pôle des solidarités :

- Téléphone : 03 27 51 98 20
- Mail : ccas@beuvrages.fr
- Rue Henri Durre - 59192 BEUVRAGES

Le CCAS se réserve le droit d'annuler cet événement en raison du contexte sanitaire



Ils sont arrivés

DOMER Swan – DELHAY Mia - PARMENTIER Tibo - QUERSIN Lyssandro - MORELLE Tiago - VERDAVAINE Mattia - PICARD Milàn - TISON Lùcya - ZAOUI HARDUINEAU Yssam - BEUKENNE Keryan - POREBA Samuel - BOROCH Nèlyà - PINOY Orlane - NOWICKI Sacha - HAMI Noor - JILALI Tessa - HAMDOUN Mariyah - ANAS Yusra - KNUYNDT Mahir - VRAND Isalys - ASAITIE Nour - AUMAITRE Mya - BLOTTIAU Inaya - LANGELIN Lyana - LAOURI Nèlyà - LEMAIRE BANASZEWSKI Lylie - VILBAS TAILLEZ Noah - THOREZ Lyam - BUCHEZ Djeydon - LIENARD Xohan - DEPRES Stéfano - OLLIER VÉRIEZ Kenzo - COIFFIER CHWICKO Ziad



Ils se sont unis

VERWICHT David & HULLOUX Doriane



Ils se sont dit « Oui »

TOUJANI Belhassen & GALAN Mélanie
PROUVOT Cyprien & FATHI Elodie
CHHAIMI Samir & MESSAD Chehinez
ELGARNI Mourad & AMMOUR Hanan



Ils nous ont quitté

PRZYBYLSKI Jean-Marie - SILLE Dominique - MOUTIER Yvette - GILLERON Christian - LUCAS Gérard - DERRES Messaoud - MARCHANT René-Yves - MARÉCHAL Jean-Marie - ZEGAI Arezki - KRZEMKOWSKI Richard - PROCUREUR Henriette - BAES Elise - GALL Patrice - DUMONCEAU Bertha - HUYGHE Jean-Marie - FREMAUX Roberte - JUMEL Joël - CHRISTMANN Daniel - CARLIER Jacqueline - VANDERPOTTE Paul - LEFEBVRE Alain - BROSSAULT Chantal - DÉPRET Paul, Georges - LEMAIRE Renée - VANPEPERSTRAETE Bernard - DEYTS Georgette

Hommage à ...

La Ville de Beuvrages rend hommage à Messieurs René-Yves MARCHANT et Joël JUMEL, agents du Centre Technique Municipal, décédés cette année. L'ensemble du personnel communal et les élus s'unissent pour présenter aux familles et aux entourages nos sincères condoléances.



René-Yves Marchant

Plombier au Centre Technique Municipal de Beuvrages depuis le 1^{er} août 1988, notre collègue René-Yves est décédé brutalement à l'âge de 55 ans sur son lieu de travail le 1^{er} mars dernier.



Joël Jumel

Responsable des espaces verts et de la propreté urbaine au Centre Technique Municipal de Beuvrages depuis le 22 mars 1988, notre collègue Joël est décédé à l'âge de 59 ans des suites d'une longue maladie.

Les médailles d'honneur du travail



Le dimanche 2 mai 2021, **7 habitants**, Messieurs DRU Arnaud, CAUDRELIER Didier, LECERF Yves, LANDY Boris, MAACHE Ahmed, DAMLENCOURT Gilbert et Christian BERTOUILLE (absent excusé), ont reçu, de la part des membres du Conseil municipal, la **médaille du travail** allant de l'échelon Argent à Grand Or. Ces médailles leur ont été remises en **récompense de l'ancienneté de services et de la qualité de initiatives prises dans leur travail**. Toutes nos félicitations !



Remise de la médaille de la famille

Heureux parents d'une famille de **huit enfants**, cinq filles et trois garçons âgés de 9 à 25 ans, **la famille NAMUR** s'est vue décerner, le samedi 12 juin 2021, la **médaille de la famille**. Cette distinction honorifique est accordée aux personnes qui ont élevé dignement de nombreux enfants.





Liste : « Faisons ensemble ce qui nous rassemble »

Chers Beuvrageoises et Beuvrageois, Après une année de mandat, voici un constat sans appel : nous sommes véritablement dans l'action. Sous l'impulsion de Monsieur Le Maire et grâce à son dynamisme, son écoute, son souhait du bien vivre ensemble, nous construisons le BEUVRAGES de demain. L'année 2021 est celle des 21 projets. L'insécurité routière est en passe de se résoudre et les moyens mis en œuvre pour compléter les axes routiers par des dispositifs de surveillance se poursuivront prochainement. Nous avons déjà des retours positifs relatifs à ce sujet. Dès cet été, les travaux de rajeunissement et de sécurisation de l'école Paul Langevin débiteront. Par le travail de réseau de Monsieur Le Maire, les financements sont présents et chaque projet est analysé et mûrement réfléchi. Le Conseil municipal de la majorité est plus que jamais actif, tant dans la distribution de colis que dans la recherche de solutions afin d'améliorer le cadre de vie des administrés. Nous nous efforçons de mettre en adéquation l'image de notre ville avec l'accueil chaleureux et bienveillant que ses habitants reflètent.

Nous vous souhaitons de belles vacances et veuillez croire en notre sincère dévouement.

« Faisons ensemble ce qui nous rassemble »



Liste : « Beuvrages unie et solidaire »

Diffamation !

Le maire, après avoir qualifié une association de "caisse noire" va, dans la suite du conseil municipal du 14 avril, demander à être autorisé à verser un financement à cette même association. Demande-t-il l'autorisation au conseil municipal de commettre un délit ? Verser des fonds publics à une «caisse noire» en est un grave ! Non car il sait ses accusations mensongères !

Derrière cette pitoyable attaque de bénévoles intègres, soutiens de nombreux projets associatifs, le 1er magistrat poursuit sa politique de mise en coupe réglée du monde associatif. Intimidations, fausses accusations sur la gestion, baisse des subventions, entraves à l'activité ... telles sont les manoeuvres employées pour mettre les associations au pas ou pour les faire couler, en silence. Parlant des villes d'Hénin-Beaumont, de Mantes-la-Ville ou d'Hayange, le journal l'Humanité titrait en 2016 : «Les maires FN musèlent les associations», «Contre les associations, les maires FN règnent par la peur» Est-ce de ces sinistres pratiques que le maire s'est inspiré ? Faudra-t-il ajouter Beuvrages à la liste des villes où la liberté associative est étouffée ?

José Fosse - Christine Lecompte -
Dominique Mary



Liste : « De la vie dans la ville »

La mairie, une tornade ?

La passion n'est-elle pas la chose au monde la plus proche d'une tornade ? Si envahissante lorsqu'elle est là, si totalement disparue une fois en fuite ? Depuis qu'elle est aux affaires, la municipalité agit comme une tornade, sans vous, semblant tout abattre sur son passage ! Les stops fleurissent, bloquant les Beuvrageois, mais pas les chauffards ! La mise à 30 km/h de toute la ville, gêne les Beuvrageois pas les chauffards ! La création d'un poste de police pour 4 policiers : nous admirons et soutenons nos policiers pour leur courage, malheureusement la nuit ils n'y sont pas faute de personnels et de moyens pour assurer l'ordre ! Tout cela sans vous ! Alors tornade ou coup de vent pour impressionner ? Ensuite, ce sont les vieux projets qui refont surface, des logements, encore des logements, alors que depuis les débuts de l'ANRU (2003 avec la venue de Jacques Chirac à Beuvrages) la population de Beuvrages stagne sous la barre des 6800 habitants alors que l'objectif était de 10 000 habitants, est-ce de l'entêtement ? C'est le travail d'une municipalité de droite ! La vie de notre commune doit certes changer, mais avec vous, en vous demandant votre avis afin de connaître vos besoins ! La crise va obliger à réinventer l'action sociale locale des communes. La démocratie participative est pour cela un bon outil.

Michel DOMIN et Nadia MADAOUISAI



MOINS DE BLABLA

PLUS D'ACTION

JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE

LE 18 SEPTEMBRE 2021

**8h30/12h30 - Place de la Paix
59192 BEUVRAGES**

Inscriptions et programme complet de la semaine « Beuvrages se met au vert ! » :
www.beuvrages.fr / mon portail citoyen / mes événements



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

 www.beuvrages.fr

  @villebeuvrages

 [Ville de Beuvrages](https://www.linkedin.com/company/ville-beuvrages)



Marché Nocturne

à Beuvrages

Vendredi 3 Septembre 2021

Place de l'artisanat local
18h/23h - Place Hector Rousseau

Place des bonnes affaires*
Brocante organisée par les APE des écoles J.Curie et P.Langevin
18h/23h - Place de la Paix



Brocante - infos & contacts

Tarif : 1€ le mètre linéaire + 3€ l'inscription

Inscription : APE FERRY - 07.83.62.04.69 / APE CURIE - 06.69.18.06.54.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

 www.beuvrages.fr



@villebeuvrages



in Ville de Beuvrages